

Protocole individuel de formation
DGEFP n°2001-22 du 20 juillet 2001



TEMPS ESTIME D'APPRENTISSAGE – IOBSP NIVEAU I 150h

L'apprentissage ne signifie pas durée de visionnage - Une assistance chat et téléphone est à disposition 7j/7 9h-19h -Vous devez lire et visionner les vidéos puis valider votre module manuellement

THEME	DUREE ESTIMEE MINIMUM LEGALE (150h)
Tronc Commun 60h	
Les savoirs généraux - Introduction	7,5h
Savoir généraux - Stratégie commerciale	7,5h
Savoirs Généraux - Régime et avantage matrimonial	7,5h
Notions générales sur les garanties (rencontre avec un expert)	7,5h
Connaissance générale sur le crédit	7,5h
Notions générales sur les assurances emprunteurs	7,5h
Contrôles et sanctions	7,5h
Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - Les principaux prêts immobiliers 14h	
Le regroupement de crédit 14h	
Les services de paiement 14h	
Le crédit immobilier 48 h	
Le crédit immobilier - VEFA	12h



Organisme de formation : AM&JT, siège social 16 ESPLANADE CHAMP DE MARS

35000 RENNES – RCS de Rennes sous le SIRET n° 834 595 126 00014 Organisme de formation représentée par : Julien Tabore – Président, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351021735 auprès du Préfet de région Bretagne.

**Protocole individuel de formation
DGEFP n°2001-22 du 20 juillet 2001**

Le crédit immobilier – Le démarchage bancaire	12h
Le crédit immobilier – Le surendettement	12h
Le crédit immobilier – Les dispositifs d'investissements locatifs	12h



Organisme de formation : AM&JT, siège social 16 ESPLANADE CHAMP DE MARS

35000 RENNES – RCS de Rennes sous le SIRET n° 834 595 126 00014 Organisme de formation représentée par : Julien Tabore – Président, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351021735 auprès du Préfet de région Bretagne.